

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MESSINES

**Avis de convocation
d'une séance extraordinaire**

Monsieur le maire,
Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Avis spécial vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général de la municipalité de Messines, qu'en vertu des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, une séance extraordinaire du conseil de Messines sera tenue à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines, mercredi, 27 novembre 2019 à 19h00 et qu'en conséquence les sujets suivants seront à l'ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Vérification du quorum ;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Financement du règlement d'emprunt 2018-352 au montant de 561 100\$ pour le garage municipal ;
 - 2.1 Résolution de concordance et de courte échéance
 - 2.2 Soumission pour l'émission de billets
3. Autorisation de paiement : Construction EDELWEISS – facture 1139, pour la réfection du chemin Val-Guertin et du chemin Ferme des Six
4. Autorisation de paiement : Pavage Multipro – facture 010002503, pour des travaux de réfection et d'entretien – chemin Farley et Lac-à-Larche
5. TECQ 2019 à 2023 : Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2013 ;
6. Varia ;
7. Période de questions ;
8. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance extraordinaire et y consentent unanimement.

Donné à Messines, ce 21^e jour de novembre 2019.

Jim Smith
Directeur général